



Madrid, le 8 février 2023

Autres Informations Marquantes LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A.

Accords du Conseil

Conformément aux dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) n 596/2014 concernant l'abus du marché et de l'article 227 du texte refondu de la Loi du Marché des actions, approuvé par le Décret Royal Loi espagnol 4/2015 du 23 octobre, et des dispositions concordantes, ainsi qu'en vertu des dispositions de la circulaire 3/2020 du BME MFT Equity concernant les données à fournir par les entreprises en croissance, par la présente, LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A : (désormais « Lleida.net » ou « la Société » ou « l'entreprise »), met à votre disposition les informations suivantes, élaborées sous la responsabilité de l'expéditeur et ses administrateurs :

Lors de sa réunion du 8 février 2023, le conseil d'administration de la société a notamment décidé ce qui suit :

1.- Création de la Commission des Nominations et des Rétributions et de la Commission du Développement Durable, et approbation de leurs Règlements de Fonctionnement respectifs.

En exécution des pouvoirs prévus à l'article 7.3 du Règlement du Conseil d'administration, il est décidé à l'unanimité de créer, avec effet à la date de ce jour, la Commission des Nominations et des Rétributions et la Commission du Développement Durable, ainsi que leurs Règlements de Fonctionnement respectifs.

La publication des deux règlements dans la section « Gouvernance d'entreprise » du site web de la société est autorisée à l'unanimité.

Les deux comités sont des organes internes à caractère informatif et de consultation du Conseil d'administration, sans fonctions exécutives, avec des pouvoirs d'information, de conseil et de proposition dans le cadre de leur champ d'action.

2.- Révocations et nominations à la Commission d'audit, à la Commission des Nominations et des Rétributions et à la Commission du Développement Durable.

Il est convenu à l'unanimité de procéder, avec effet à la date d'aujourd'hui, à la révocation et à la nomination des membres des comités suivants.

2.1 Commission d'audit. Il est décidé de révoquer M. Jordi Carbonell i Sebarroja, administrateur indépendant de la société, en tant que membre de la Commission d'audit, en le remerciant pour son travail. Il est décidé de nommer M. Jorge Sainz de Vicuña, administrateur indépendant de la société, comme nouveau membre de la Commission d'audit.

2.2 Commission des Nominations et des Rétributions. Il est décidé de nommer M. Antonio López del Castillo, M. Jorge Sainz de Vicuña et M. Miguel Pérez Subías comme membres de la Commission des Nominations et des Rétributions.

2.3 Commission du Développement Durable. Il est décidé de nommer M. Miguel Pérez Subías, administrateur indépendant de la société, Mme. Eva Pané Vidal, directrice du département de conformité de Lleida.net et Mme Núria Ribas Recasens, directrice des ressources humaines de Lleida.net, en tant que membres de la Commission du Développement Durable.

Approbation de la nouvelle version du Code d'éthique, de la Politique RH, de la Politique de prévention des risques professionnels, de la Politique de contribution sociale, de la Politique de fiscalité responsable, de la Politique anti-corruption et de la Politique de diversité dans la composition du Conseil d'administration et la sélection de ses membres.

Il est résolu à l'unanimité d'approuver, à compter de la date d'aujourd'hui, les documents suivants:

- Code d'éthique, version 2.
- Politique des ressources humaines.
- Politique de prévention des risques professionnels.
- Politique de contribution sociale.
- Politique fiscale responsable
- Politique anti-corruption
- Politique de diversité dans la composition du Conseil d'administration et la sélection de ses membres.

Et enfin, sa publication dans la section Gouvernance d'entreprise du site Internet de la société est autorisée à l'unanimité.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cordialement,

À Madrid, le 8 février 2023.